

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 24/09/26

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du lundi 21 septembre 2026



L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 septembre 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET, Pierre-Michel PIED

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET

**Délibération N° 16-09-2026****CIAS HAUT VAL DE SEVRE – OUVERTURE D'UNE BUVETTE SOLIDAIRE DANS LE CADRE DE LA FASHION WEEK DE LA SEMAINE BLEUE 2026**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la Semaine Bleue 2026, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Haut Val de Sèvre organise une manifestation intitulée « Fashion Week », qui se déroulera le 8 octobre 2026 dans la salle capitulaire de Saint-Maixent-l'École.

Cet événement est gratuit et ouvert au grand public.

Afin de contribuer à son animation et de favoriser la convivialité entre les participants, il est proposé d'ouvrir une buvette proposant exclusivement des boissons sans alcool ainsi que des gâteaux emballés individuellement.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

- Bouteille d'eau : 1 €
- Boisson chaude (café, thé) : 1.50€
- Jus de fruit : 2 €
- Gâteau emballé individuellement : 2 €

Cette buvette sera tenue par des bénévoles mobilisés dans le cadre de l'événement.

Les recettes générées permettront :

- De rembourser les dépenses engagées pour l'achat des denrées et boissons nécessaires au fonctionnement de la buvette ;
- De contribuer au financement des prochaines animations à destination des seniors.

Considérant l'intérêt social et convivial de cette action dans le cadre de la Semaine Bleue ;

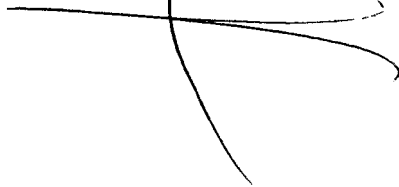
Considérant que les produits proposés respectent les règles applicables aux manifestations temporaires et qu'aucune boisson alcoolisée ne sera vendue ;

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser l'ouverture de cette buvette temporaire lors de la manifestation du 8 octobre 2026.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'ouverture d'une buvette temporaire proposant uniquement des boissons sans alcool et des produits alimentaires emballés individuellement lors de la manifestation « Fashion Week » du 8 octobre 2026 ;
- **APPROUVE** la grille tarifaire proposée ;
- **VALIDE** le principe selon lequel les recettes perçues seront affectées prioritairement au remboursement des achats nécessaires au fonctionnement de la buvette ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Céline RIVOLET

